Santillan à don Martin Idiaquez ; elle est datée de Madrigal, le 20 octobre 1594 :

« Par la lettre de Sa Majesté, votre Grâce comprendra l'état où se trouvent les affaires ; je promets à Votre Grandeur, étant tel que je suis, que si les moines m'avaient laissé et ne m'eussent pas troublé si impertinemment, depuis que j'ai eu l'affaire, elle serait déjà hors de doute, et l'aumônier aurait dit tout ce qui se passe. Mais, comme il sentit appui et faveur chez son provincial, il se retira immédiatement, et moi j'attends que Sa Majesté veuille bien, à ce sujet, faire une très grande démonstration. J'assure à Votre Grandeur que si Sa Majesté ne l'a fait pas, je ne sais comment nous pourrons rendre justice, car les moines qui ne servent au monde qu'à l'empêcher, qu'à l'embrouiller, qu'à couvrir les affaires, qui, de religieux recueillis se sont faits solliciteurs captieux et rusés ; car, la Cour de la chancellerie est aussi remplie de moines que de laïques. Pour l'amour de Dieu, que vos grâces donnent des ordres afin qu'ils restent chez eux et qu'ils se recueillent, c'est à mon avis une question d'Etat des plus importantes. En effet, jamais il n'y a eu, en Portugal ou en Castille, de soulèvements ni de troubles, sans que les moines n'y aient pris une très grande part, et certainement si la chose ne paraissait pas l'effet de peu de dévotion, je dirais qu'aujourd'hui on se fait moine, comme en d'autres temps on se faisait soldat, pour vivre avec plus de liberté. Ils me tiennent moi-même maintenant dans un si grand

ennui, que votre grâce doit m'en faire une, en me pardonnant d'avoir été si long. Que Dieu garde Votre Grandeur, comme je le désire. — Madrigal, 20 octobre 1594. — Don Rodrigo de Santillan. — Adresse, à don Martin de Idiaquez, du conseil de Sa Majesté et son secrétaire d'Etat (1). »

Pendant ce temps, on condamnait les prisonniers de la manière suivante, que nous empruntons de la minute de la condamnation d'Espinosa, minute corrigée par Philippe II (1).

« Dans le procès soulevé entre le fiscal de Sa Majesté, acteur accusant, et Gabriel d'Espinosa, prévenu accusé, pour le crime qui résulte contre lui du procès développé dans cette cause, je juge que je dois condamner et condamne ledit Gabriel d'Espinosa à être extrait de la prison où il est retenu prisonnier, mis dans un grand cabas, traîné dans la forme accoutumée par les rues publiques habituelles, jusqu'à ce qu'il arrive à la place où il sera pendu, jusqu'à ce que naturellement il meure, à une potence dressée à cet effet ; qu'après l'avoir descendu de ladite potence il soit écartelé et mis en quatre quartiers par les chemins que j'indiquerai ; que sa tête soit mise sur un pieu, dans une cage en fer, au lieu qui par moi sera indiqué, et pour que ma sentence, etc., etc. »

En tête de l'écriteau :

(1) Archives de Simancas. Estado. Legajo, 172.

(1) Cet arrêt et cette publication se trouvent, avec les minutes, sur un papier détaché corrigé par Sa Majesté,

El Rey n° S^or (1)
Esta es la justicia que mando Su M°

J. D^n Rodrigo Sanctillan en su nombre
Su M°
a este hombre por traydor al Rey N^ro S^r

y haverse fingido persona Real Siendo hom

bre baxo y embustero, etc.

A la marge, le Roi mit de sa main : « Esto se trueque que va mejor (2). » Que ceci se change, c'est mieux.

La sentence s'exécuta, comme le prouve la lettre autographe du docteur Juan de Llano de Valdes à Sa Majesté, datée de Madrid, le 19 octobre 1595 :

« Seigneur, j'ai rendu compte à Votre Majesté, mardi dernier, par un courrier exprès, de la dégradation de Fray Miguel de los Santos, dégradation effectuée la veille; je vous ai envoyé copie de sa sentence, de ce qui s'était passé dans cet acte, de la manière dont il avait été livré à la justice séculière et comment il restait dans la prison royale de cette capitale, en attendant que justice se fasse. Je raconterai dans cette lettre ce qui s'est passé ici depuis, afin que Votre Majesté le sache et soit délivrée de tout souci. Aujourd'hui, jeudi, 19 du cou-

(1) C'est ainsi que sont écrits les mots effacés et interlignés.

(2) En conséquence de cette résolution, le señor Idiaquez écrivit les mots qui sont interlignés.

rant, à onze heures du matin, ledit Fray Miguel, accompagné dans la prison, des Frères de Saint-François, qu'il a demandés, et d'autres religieux, après avoir traité des affaires de son salut et reçu les saints sacrements, l'alcalde don Diego de la Canal, qui avait connu de son crime, l'ayant condamné à mort par la potence et ayant ordonné qu'après qu'il en serait descendu on lui couperait la tête, qui serait portée à la ville de Madrigal, où, au bout d'un pieu, exposée sur la place, pendant l'espace de dix heures, on l'a traîné à travers les rues publiques de cette capitale, on l'a pendu sur la place, au milieu d'un grand concours de personnes de tous les états, venues pour le voir mourir. Il était monté, à cet effet, sur l'échelle, lorsqu'il appela le greffier de la commission qui assistait la justice, et il s'entretint un bon moment avec lui pour lui dire qu'il mourait sans être coupable, que les aveux qu'il avait faits dans la torture étaient faux, et, à ce propos, il ajouta certaines choses qui, ne paraissant pas fort importantes, ne se sont pas consignées par écrit; elles ont semblé être dites plutôt afin de retarder sa mort, ou même pour s'en délivrer, puisqu'il est hors de doute que le contraire est la vérité. C'est ainsi que ledit Fray Miguel finit sa vie, par là se termina aussi cette affaire, qui avait causé tant de soucis et de contrariétés à Votre Majesté, et à la grande satisfaction du monde qui était dans l'attente. C'est pourquoi on doit rendre de grandes actions de grâces à Dieu, qui

a bien voulu la conduire ainsi, et à Votre Majesté, qui exerce avec tant de zèle une si grande vigilance pour les choses de son service, pour le bien et la paix de ses royaumes. J'ai la confiance que Dieu, dans sa clémence et sa miséricorde, doit prolonger la vie et conserver la santé de Votre Majesté, afin que, par Elle, son Eglise catholique conserve la paix et la tranquillité qu'il convient, pour le plus grand bien de la chrétienté, comme je le demande par mes supplications chaque jour, tout indigne que je suis. Que Dieu garde et maintienne prospère la catholique royale personne de Votre Majesté pendant de longues et heureuses années, ainsi qu'il est nécessaire. — Madrid, le 19 octobre 1595. — Le docteur Juan DE LLANO (1).

Dans l'intérieur de la lettre précédente se trouve la lettre suivante, adressée par Juan de Fuensalida à don Martin de Idiaquez, datée de Medina del Campo, le 9 août 1595 :

« En visitant, hier, le señor don Rodrigo de Santillan, qui est malade, il m'a dit que Votre Grâce lui avait écrit de lui envoyer la relation de la mort du pâtissier, et, qu'étant dans la situation où il se trouvait, il ne pouvait le faire, et que, lorsqu'il recouvrerait la santé, il ne pourrait écrire que ce que je lui dirais, moi, qui avais été présent, pendant tant de temps, en ces jours-là ; il me demanda de l'écrire à Votre Grâce, puisque je la connaissais.

(1) Archives de Simancas. Eslado-Legajo, n° 173.

J'ai accepté la chose de bonne volonté, je l'ai, en effet, très grande pour les choses de votre service, et c'est avec plaisir que je saisirai les occasions de vous le témoigner. Certes, malgré le peu de temps que nous nous sommes vus au couvent de Veles, la dernière semaine sainte, je n'en reste pas moins très attaché au service de Votre Grâce. Je suis venu dans cette province, par ordre de notre Père Général, il y a peu de jours, et, me trouvant comme hôte dans cette maison, le Père Recteur me dit que, puisque je me trouvais là dans cette conjoncture, je vinsse au secours de l'âme de cet homme qui devait mourir à Madrigal, et je fis ainsi. . . . . J'acceptai d'écrire à Votre Grâce la relation de tous ceux que j'ai généralement confessés ; et, quoique pour Votre Grâce et pour toutes les personnes intelligentes, il est clair que je ne dois pas écrire une chose qui s'est passée en confession, parce qu'elle peut être publiée, il m'a paru convenable de mettre à la troisième personne, pour ne pas laisser à quelque ignorant l'occasion d'y voir ce qui ne passe pas par la pensée. Et, comme je comprends que votre pensée est de savoir la vérité tout entière, je vous transmettrai avec sincérité tout ce dont je me rappellerai, bien qu'il y ait certains détails peu importants. C'est un grand honneur pour moi de servir Votre Grâce, et je le ferai, en tant que chapelain, dans mes sacrifices, en priant Notre-Seigneur de conserver Votre Grâce, etc. — Medina del Campo, août 9 de 95. — Juan DE FUENSALIDA. »

Dans cette lettre, et de la même écriture, est contenue la relation suivante de Juan de Fuensalida :

« Pour préparer les choses, le señor don Rodrigo de Santillan envoya un des Pères de la Compagnie s'entretenir avec Gabriel d'Espinosa, le vendredi matin, 28 juillet, lequel Père le trouva disposé à mettre en règle les affaires de son âme, parce qu'on lui avait dit que sa sentence était arrivée et en quoi elle consistait, bien qu'on n'en fût pas certain, mais qu'on le craignait. Il resta, cette matinée, trois heures environ à l'écouter et à lui persuader, par de nombreuses raisons, de chercher véritablement son salut, puisqu'il devait être nécessaire de mourir, sans grand retard. Gabriel d'Espinosa demanda au Père de s'informer de la sentence, du lieu et du moment de son exécution, et, là-dessus, il se sépara de lui, ce matin-là. Le soir, le Père revint et lui annonça que, dans quatre jours, la sentence devait s'exécuter, et que la sentence portait qu'il devait être traîné, pendu et mis en quartier; il ne goûta aucune des trois choses ; il n'aurait pas voulu qu'elle s'exécutât là (à Madrigal), par amour pour la señora Anne d'Autriche, ni la sentence de mort.

. . . . . .

. . . . . .

« Le Père Recteur de la Compagnie de Jésus de Medina l'entretint le mardi matin; il lui donna à entendre qu'il n'était pas celui qu'il avait dit; il soutint à son confesseur, auquel il s'est généralement confessé, qu'il ne l'avait pas dit, il répondit :

« Non, Señor, parce que je n'ai d'autre obligation, à l'égard de mon confesseur, que de lui dire mes péchés, » et, comme il lui répliquait que, pour leur intelligence, il convenait de déclarer la personne, il se tut, en disant qu'il avait consulté des avocats et qu'il savait l'obligation qu'il avait. . . . . .

. . . . . .

« En marchant au supplice, il entendit le crieur public dire : « Comme traître à Sa Majesté, » il répondit : « Non, pas traître; » plus loin : « Il se fit personne royale, étant homme vil et bas, » il dit: « Dieu le sait. » Celui qui écrit cette relation ne l'a pas entendu; mais le fait lui a été rapporté par un de ceux qui l'avaient entendu et qui était un de ceux qui portaient le cabas. Enfin, étant arrivé au pied de la potence, quand on le sortit du cabas, il regarda de tous côtés, toutes les personnes ; il se mit à genoux aux pieds de l'échelle, se réconcilia, reçut l'absolution, monta les marches, aidé par le Père de la Compagnie qui montait sur une autre échelle, et le Frère déchaussé sur l'échelle où il se trouvait lui-même. Puis, ayant demandé pardon à tous pour le mauvais exemple qu'il avait donné, sur la demande du Frère, il tourna les yeux vers la fenêtre de la prison où se tenait le señor alcalde pour subvenir à ce qui pourrait être nécessaire dans l'exécution de la justice, ou si le condamné voulait faire quelque déclaration, il s'écria deux fois : « Ah! señor don Rodrigo! » et la troisième, avec des yeux courroucés : « Ah ! señor don Rodrigo ! » Le Frère qui était

près de lui lui mit le crucifix sur la bouche, en lui disant : « Qu'est-ce que cela, frère? que Jésus soit avec celui qui l'aime, » il lui répondit de lui demander pardon, mais le Frère récita alors le *Credo*, le bourreau le lança, et il tarda un bon moment à mourir. *Resquiescat in pace*, dit alors le Père. »

APPENDICE N° I.

—

§ Ier

Le comte de Fabraquer, magistrat du tribunal suprême de justice, esprit droit et éclairé, a écrit un livre intitulé : *Causes célèbres espagnoles*. Il l'a dédié au savant don Tomas Corral y Oña, marquis de San Gregorio, un des hommes les plus justes et les plus généreux. Dès le début de la relation du procès de Florès de Montmorency, seigneur de Montigny, il s'exprime ainsi :

« C'est avec peine que nous prenons la plume pour écrire les sanglantes pages de ce procès ; noire tache, suffisante à elle seule pour souiller l'histoire de Philippe II.

« Nos lecteurs frémiront d'horreur, en voyant le sang-froid, l'artifice et la manière avec laquelle Philippe II disposait, au milieu des fêtes et des réjouissances de son mariage avec la princesse Anne, les détails du supplice d'un des seigneurs des plus distingués de sa cour, avec lequel il avait vécu dans une intimité apparente jusqu'à ce moment, et les moyens qu'il employa pour cacher cet acte aux yeux du monde.....